

Politique de consultation et de remise des examens et des travaux corrigés aux étudiants

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Document à l'attention des étudiants du département (1^{er}, 2^e et 3^e cycle)

Consultation des examens et des travaux

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date de communication des résultats, à la consultation de ses copies d'examens et de travaux, selon la forme d'évaluation utilisée.

Les copies d'examens et de travaux seront disponibles au secrétariat (C-2150) au plus tard DANS LES 3 JOURS OUVRABLES qui suivront la date limite de la remise des notes aux étudiants.

La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

Révision de l'évaluation

Selon le règlement des études de premier cycle, au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit.

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/disponibilite-des-relevés-de-notes/>

Selon le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, l'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivant la consultation, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au directeur du Département dont relève le cours.

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Remise des examens et des travaux

L'étudiant pourra récupérer ses copies d'examens et de travaux lors de la consultation s'il renonce à faire une demande de révision ou lorsque la période de demande de révision sera terminée. Les étudiants de chacune des sections seront alors invités par courriel à venir les prendre au secrétariat (C-2151).